

Province de Québec,
M.R.C. de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Compte-rendu de l'assemblée de consultation publique du 18 août 2020 portant sur le projet de règlement numéro 550-2012-05 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012

Compte-rendu de l'assemblée de consultation publique de la Municipalité de Saint-David tenue le mardi 18 août 2020, à 19 h 30, au Centre récréatif de Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Émond et Stéphane Mélançon.

La directrice générale Sylvie Letendre et l'inspecteur en bâtiment et en environnement Xavier Rajotte sont également présents.

M. le Maire demande à M. Rajotte d'expliquer le projet de règlement.

Période de questions et de commentaires à l'intention des personnes présentes à l'assemblée.

Toutes les questions ont été répondues à la satisfaction des interlocuteurs.

L'assemblée de consultation se termine à 19 h 50.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 18 août 2020, à 20 h, à la salle du Centre récréatif de Saint-David situé au 25, rue Thérout à Saint-David, et ce, en raison des règles de distanciation physique exigées par la Santé publique qui ne peuvent être respectées à l'intérieur de la salle de Conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Émond et Stéphane Mélançon tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2020-08-142

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-08-143

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du rapport financier au 30 juin 2020.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault mentionne avoir assisté à une brève rencontre de l'Association des Loisirs le 22 juin dernier au cours de laquelle il a été convenu de reporter l'assemblée générale annuelle ainsi que les élections au conseil d'administration en 2021 en raison de la Covid-19. Elle souligne le projet de pavage prévu pour la sortie de la resurfaçeuse et indique que le montant prévu pour les feux d'artifices de la Fête nationale qui n'a pas eu lieu en raison de la pandémie sera utilisé pour offrir un spectacle gratuit donné par le clown Kiro le 22 août prochain. Elle précise aussi que l'Association des Loisirs bénéficiera du compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) mis en place en raison de la Covid-19. Elle signale que les bacs à recyclage et à déchets de l'édifice municipal ont été déplacés afin de les rendre moins visibles de l'avant du bâtiment mais qu'ils sont tout aussi accessibles. Elle précise que les heures d'ouverture de la bibliothèque reviendront à la normale à compter du 1^{er} septembre prochain mais que l'ajout de la plage horaire du samedi ne sera pas mis en place pour le moment, et ce, en raison du peu d'abonnés qui ont utilisé le prêt sans contact mis de l'avant au cours des derniers mois en raison de la Covid-19. Elle termine son intervention en mentionnant que la croix installée en bordure de la rue Théroux par la Famille Arel il y a plusieurs années est en mauvais état et nécessiterait quelques travaux.

Le conseiller Gilles Hébert souligne que les tests de pompe des deux camions du Service de sécurité incendie ont été faits et que les petites réparations requises seront faites par les pompiers. Il mentionne que deux pompiers sont inscrits à une formation d'opérateur d'autopompe et la reprise des visites de prévention pour septembre prochain. Il aborde brièvement le dossier du remplacement du réservoir à diesel du garage municipal et souligne que les travaux en lien avec le pavage du stationnement de la caserne n'ont pas encore été effectués. Il précise que ces travaux sont requis avant de procéder aux travaux de peinture du plancher intérieur de la caserne et indique que les bordures de toit de la caserne ont été faites. Il mentionne aussi la tenue d'une rencontre prochaine entre l'inspecteur municipal et le directeur du service de sécurité incendie afin de planifier le réaménagement d'une partie de l'entrepôt annexé à la caserne. Il termine en commentant positivement l'analyse des données des afficheurs de vitesse réalisée par le conseiller Robert Émond.

Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine explique brièvement les modifications requises en lien avec l'écoulement des eaux avant la réalisation des travaux de pavage prévus pour le stationnement de la caserne. Il souligne que les travaux en lien avec le remplacement d'un ponceau du Chemin Dufresnes sont terminés et explique brièvement les travaux supplémentaires qui ont été requis. Il mentionne l'achat d'une pompe à eau pour le site de traitement des eaux usées afin de permettre le transfert d'un bassin à l'autre des bactéries utilisées pour le traitement, et ce, de 10 à 15 heures par semaine. Il termine son intervention en soulignant la tenue d'une rencontre avec l'inspecteur municipal et le maire au sujet des travaux de nettoyage de fossés requis dans le rang Saint-Patrice.

La conseillère Linda Cournoyer souligne que les comités auxquels elle est rattachée étaient en congé au cours des deux derniers mois. Elle mentionne la prochaine réunion du Comité régional de la Famille et des Aînés prévue pour le 24 septembre prochain au cours de laquelle il sera question de la révision pour la politique MADA et de la

poursuite de la démarche en lien avec la politique territoriale de développement social. Elle indique que l'assemblée générale annuelle de l'organisme ComUnité devrait se tenir le 29 septembre prochain. Elle poursuit en indiquant une rencontre prochaine avec les responsables de la Maison Hantée afin de discuter de la tenue ou de l'annulation de l'activité en raison de la Covid-19. Elle aborde le dossier de la prochaine rentrée scolaire prévue pour le 27 août prochain et explique brièvement le fonctionnement établi par l'école et celui du service de garde après l'école. Elle termine en souhaitant une belle rentrée scolaire aux jeunes.

Le conseiller Robert Émond mentionne que le Comité régional culturel n'a pas tenu de réunion depuis le début de la pandémie et que tout s'est fait par courriel. Il souligne que certains projets ont été mis de l'avant pour les artistes mais qu'il n'a pas été possible de les mener à terme. Il souligne que les Journées de la Culture se déroulent cette année sur une période d'un mois et que le comité formé pour cet événement prévoit mettre en vedette des artistes locaux chaque semaine du mois d'octobre. Il termine en indiquant qu'il a également assisté à la réunion de l'Association des Loisirs de Saint-David du 22 juin dernier.

Le conseiller Stéphane Mélançon souligne qu'il a assisté à une réunion du Service d'entraide de Saint-David au cours de laquelle il a été question du projet de cuisine communautaire en développement qui ne peut pour l'instant se concrétiser en raison de la pandémie de Covid-19. Il indique que Mme Marie-France Cloutier a remis sa démission du Service d'entraide et invite les personnes intéressées à se joindre à l'organisme à titre de bénévole. Il termine en mentionnant qu'une résidente lui a mentionné qu'il pourrait être intéressant d'aménager un terrain de tennis à Saint-David.

M. le Maire mentionne que la majorité de ces réunions se tiennent de façon virtuelle en raison de la pandémie. Il indique avoir pris part à une réunion du Comité consultatif agricole de la MRC de Pierre-De Saurel mais précise que les dossiers qui y ont été discutés ne concernaient pas Saint-David. Il souligne aussi la tenue d'une assemblée du Club de l'Âge d'Or le 12 août dernier au cours de laquelle un nouveau conseil d'administration a été élu. Il félicite donc Marie-France Cloutier élue présidente, Jean-Pierre Therrien, vice-président, Alain Letendre, trésorier, ainsi que Manon Baron, secrétaire, pour leur implication et profite de l'occasion pour remercier l'ancien conseil d'administration pour leur excellent travail des dernières années. Il conclut en indiquant la reprise prochaine des réunions de la MRC de Pierre-De Saurel.

Paiement des comptes

2020-08-144

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 118 961,66 \$ et de comptes payés pour un montant de 39 291,23 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du registre de la correspondance du mois d'août 2020.

AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DE
RÈGLEMENT

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil un projet de règlement sera présenté, pour adoption, afin de modifier le règlement numéro 557-2013 et ses amendements relatifs aux branchements d'égout et aux soupapes de retenue.

Il profite de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

2020-08-145

Ratification du mémoire sur le développement économique régional

Considérant l'invitation lancée à la région par M. Jean-Bernard Émond, député de Richelieu, en lien avec une consultation portant sur le développement économique prévue pour le 24 août prochain;

Considérant que cette consultation est précédée par le dépôt de mémoires avant la date limite du 14 août 2020;

Considérant que la Municipalité désirait répondre positivement à l'invitation du député ;

Considérant qu'un projet de mémoire présentant une vision du mode de gouvernance du développement économique régional ainsi que les forces et faiblesses de la gouvernance actuelle a été transmis aux élus afin d'obtenir leurs commentaires et corrections avant la date butoir du 14 août 2020;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil ratifie le mémoire portant sur le développement économique acheminé au député Jean-Bernard Émond le 14 août dernier.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-08-146

Remplacement du photocopieur utilisé par l'administration municipale

Considérant que l'offre reçue de Buropro Citation pour la fourniture d'un nouveau photocopieur présentée aux membres du Conseil le 7 juillet dernier prenait fin le 31 juillet dernier;

Considérant que les membres du Conseil ont mentionné les conditions requises pour l'acquisition d'un nouvel équipement;

Considérant que ces conditions ont été acceptées par le représentant de Buropro Citation;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil entérine l'achat d'un photocopieur Konica Minolta auprès de Buropro Citation, au coût de 3 890 \$ plus taxes, ainsi la conclusion d'un contrat d'entretien d'une durée de 3 ans, au taux de 0,008 \$ la copie et de 0,06 \$ la copie couleur et affecte ces dépenses aux postes budgétaires numéros 02-130-00-527 et 03-31030-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-08-147

Offre de service pour migration SQL du logiciel du Conseil sans papier

Considérant que ICO Technologies a annoncé la fin du support pour les bases de données SQL-2014 et moins;

Considérant qu'une migration vers une version supportée par ICO est requise avant octobre 2020 pour assurer que le logiciel du Conseil sans papier demeure fonctionnel;

Considérant l'offre soumise par ICO Technologies pour une migration de bases de données;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil retienne l'offre de service pour la migration SQL soumise par ICO Technologies au prix de 450 \$ plus taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-419.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-08-148

Communication en lien avec le programme de mise aux normes des installations septiques prévu pour l'année 2021

Considérant que le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 22) mentionne notamment que nul ne peut rejeter dans l'environnement les eaux usées, les eaux ménagères ou les eaux de cabinet d'aisances d'un bâtiment à moins d'être traitées ou rejetées selon les dispositions mentionnées au règlement;

Considérant que les informations figurant aux dossiers de la Municipalité indiquent que 18% des résidences non desservies par le réseau d'égout sanitaire municipal sont desservies par une installation septique conforme;

Considérant que ce Conseil prévoit mettre en application un programme de mise aux normes des installations septiques des résidences isolées au cours de l'année 2021 afin d'assurer la conformité prévue au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 22);

Considérant que ce programme prévoira l'octroi d'avance de fonds aux propriétaires qui souhaitent mettre aux normes le système d'évacuation des eaux usées de leur résidence;

Considérant que ces avances de fonds seront remboursables à la Municipalité aux conditions prévues au règlement d'emprunt qui sera adopté pour financer le programme;

Considérant que ce Conseil désire avoir un portrait le plus juste possible des propriétaires désirant profiter du programme de mise aux normes des installations septiques;

Considérant que dans un deuxième temps la Municipalité prévoit retenir les services d'une firme afin de vérifier que les eaux usées, les eaux ménagères ou les eaux de cabinet d'aisances sont traitées ou rejetées selon les dispositions mentionnées au *RLRQ, chapitre Q-2, r. 22*, et ce, pour les résidences isolées dont le dossier n'inclut pas une étude de sol requise dans le cadre d'une demande de permis pour une installation septique de résidence isolée ou une demande d'inscription au programme de mise aux normes des installations septiques prévu pour 2021;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil autorise la transmission d'une communication aux

propriétaires de résidences isolées pour lesquelles la Municipalité ne possède pas d'informations qui permettent d'assurer le respect du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* afin de vérifier leur intérêt à s'inscrire au programme de mise aux normes des installations septiques des résidences isolées prévu pour 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-08-149

Contribution annuelle à la Croix-Rouge

Considérant l'entente *Services aux sinistrés* conclut avec la Société canadienne de la Croix-Rouge en septembre 2018;

Considérant que cette entente prévoit le versement d'un montant annuel;

Il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise le versement d'un montant de 170 \$ à la Croix-Rouge canadienne et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-08-150

Contrat en lien avec l'amélioration de la climatisation du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville

Considérant que l'unité de climatisation actuelle de l'hôtel de ville est désuète et ne permet pas d'assurer une température constante des bureaux et de la salle de Conseil de l'hôtel de ville;

Considérant l'offre soumise par Climatisation Sorel-Tracy pour la fourniture et l'installation du matériel nécessaire au remplacement du climatiseur central du rez-de-chaussée;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil retienne l'offre de Climatisation Sorel-Tracy, au montant de 17 500 \$ plus taxes, pour la fourniture et l'installation des équipements requis pour assurer une climatisation adéquate du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-08-151

Libération de la retenue de garantie en lien avec les travaux réalisés au 33, rue Principale

Considérant que les travaux prévus au 33, rue Principale sont maintenant complétés;

Considérant que l'entrepreneur a transmis la dernière demande de paiement incluant la libération du 10% de retenue;

Considérant que l'architecte au dossier a reçu le manuel de fin des travaux avec les garanties;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise le paiement d'un montant de 20 739,86 \$ à Construction Stam inc. pour les travaux complétés incluant la retenue applicable de 10% et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-31010-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-08-152

Autorisation pour travaux requis dans une partie du rang Saint-Patrice

Considérant que ce Conseil a reçu une aide financière de 20 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration;

Considérant que ce Conseil prévoit utiliser cette aide financière pour réaliser des travaux dans une partie du rang Saint-Patrice;

Considérant que ces travaux concernent le creusage et le reprofilage de fossés ainsi que le gravelage et le rechargement de la chaussée ;

Considérant que les travaux prévus sont estimés à 25 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil autorise un montant de 25 000 \$ pour réaliser les travaux prévus dans une partie du rang Saint-Patrice et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-320-00-515, 02-320-00-516 et 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-08-153

Demande de permission de circuler pour la saison hivernale 2020-2021 soumise par le Club VTT Vagabond Bas-Richelieu

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu sollicite l'autorisation de la municipalité pour la circulation de véhicules tout terrain sur la rue Principale, la rue Théroux, la rue du 2e Rang et le 2e Rang ainsi que la permission de traverser la chaussée entre les numéros civiques 57 et 117 du rang Sainte-Julie afin de faciliter l'accès à l'érablière Durocher et diminuer la circulation dans les rues de Saint-David;

Considérant l'adoption du règlement municipal numéro 523 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur la chaussée ou sur l'accotement d'une partie du 2e Rang pour la période allant du 1er décembre au 30 avril;

Considérant que la circulation sur la chaussée devra se faire conformément à la Loi sur les véhicules hors route et selon le Code de la sécurité routière ainsi que dans le respect du voisinage;

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu devra obtenir auprès du ministère des Transports les autorisations requises pour permettre la circulation des véhicules hors route;

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu devra porter une attention particulière aux traverses, en s'assurant d'utiliser des tuyaux du diamètre requis pour ne pas créer d'obstruction et de ne pas laisser de terre dans les cours d'eau verbalisés et fossés à la fin de la saison;

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu devra installer des panneaux relatifs au respect du voisinage lorsque la circulation des véhicules tout terrain se fait à proximité de résidences;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil accorde au Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu, pour la saison 2020-2021, la permission de traverser et de circuler sur la chaussée aux endroits mentionnés ci-dessus, et ce, à condition que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu obtienne les autorisations requises auprès du ministère des Transports. Il est également résolu de mandater l'inspecteur municipal pour

s'assurer de l'installation de la signalisation routière requise pour permettre la circulation des véhicules hors route.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-08-154

Adoption du second projet du règlement numéro 550-2012-05 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012

Considérant que la Municipalité de Saint-David a adopté le règlement de zonage numéro 550-2012;

Considérant qu'une demande de modification du règlement de zonage a été déposée au conseil municipal;

Considérant que cette demande vise le remplacement de la zone industrielle II par une zone résidentielle ainsi que la création d'une nouvelle zone industrielle;

Considérant qu'il reste peu d'espaces disponibles pour la construction résidentielle à l'intérieur du périmètre urbain;

Considérant que l'ajout d'emplacements destinés à des fins résidentielles viendrait consolider le développement du périmètre urbain;

Considérant qu'une partie de la zone II se trouve à l'intérieur de la zone agricole désignée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et qu'il y a donc lieu de régulariser cette situation;

Considérant que le Conseil municipal juge ces modifications nécessaires pour le bien de la collectivité;

Considérant qu'une assemblée de consultation a été tenue afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer à ce sujet;

Considérant que le second projet du règlement numéro 550-2012-05 est identique au premier projet adopté le 3 mars 2020;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil adopte le second projet du règlement numéro 550-2012-05 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

AVIS DE MOTION

La conseillère Linda Cournoyer donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, un projet du règlement numéro 550-2012-06 sera présenté, pour adoption, afin de permettre et réglementer la garde de poules à l'intérieur du périmètre urbain.

2020-08-155

Adoption du projet de règlement numéro 550-2012-06 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012

Attendu que la Municipalité de Saint-David a adopté le règlement de zonage numéro 550-2012;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Saint-David a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

Attendu que plusieurs citoyens vivant à l'intérieur du périmètre urbain aimeraient avoir la possibilité de faire l'élevage de poules;

Attendu que l'élevage de poules en milieu urbain est une pratique de plus en plus répandue au Québec;

Attendu que le Conseil municipal juge opportun de permettre et de réglementer la garde de poules à l'intérieur du périmètre urbain,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Robert Émond et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 550-2012-06 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012.

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le mardi, 15 septembre 2020 à 19 h 30 au Centre récréatif de Saint-David afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-08-156

Renouvellement de la convention d'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque Laure-Desrosiers

Considérant que la convention relative au système informatique modulé pour la bibliothèque municipale prendra fin le 31 décembre 2020;

Considérant que ce Conseil désire renouveler cette convention visant à définir les obligations des parties contractantes en vue d'assurer à la bibliothèque publique de la municipalité des services efficaces au niveau de ses fonctions de traitement documentaire, de recherche de l'information et de gestion de ses opérations de prêt;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ d'une durée de trois ans qui prendra fin le 31 décembre 2023.

Il est également résolu que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer cette convention pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-08-157

Réouverture de la bibliothèque municipale à la population selon l'horaire régulier

Considérant que la Santé publique autorise la réouverture des bibliothèques publiques depuis le 25 juin dernier;

Considérant que la modification des heures d'ouverture de la bibliothèque et l'offre de service via un système de réservation et de récupération sans contact établis par la résolution numéro 2020-06-118 sont en vigueur jusqu'au 31 août 2020;

Considérant que la responsable de la bibliothèque municipale est d'avis que la réouverture complète de la bibliothèque dans le respect de la phase 4 du cadre de référence pour la réouverture des bibliothèques publiques au temps de la Covid-19 est possible;

Considérant que la phase 4 permet un accès libre aux collections, un service de prêts et retours de documents, les services en ligne, l'accès au mobilier collectif et aux postes libre-service ouverts ainsi que les activités, le tout dans le respect de la distanciation physique;

Considérant que le service de bibliothèque devra également être offert dans le respect des exigences de la CNESST;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu d'autoriser la réouverture de la Bibliothèque Laure-Dersosiers selon l'horaire habituel à compter du 1^{er} septembre 2020, et ce, dans le respect du cadre de référence pour la réouverture des bibliothèques publiques au temps de la Covid-19 et des exigences de la CNESST.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes.

Levée de la séance

2020-08-158

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière